

# Fédération

Qu'est ce que le PDPG ?

Le PDPG, le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (P.D.P.G), élaboré selon un protocole précis établi par le C.S.P à l'époque (dénommé ONEMA depuis 2006), doit permettre une gestion globale des cours d'eau, visant à restaurer les milieux, ce qui profitera aux populations piscicoles.

Le PDPG se veut donc un document objectif basé sur une approche technique de l'état fonctionnel des rivières.

Pour cela il prend en compte :

- Les études déjà réalisées
- Les actions déjà proposées
- Les connaissances des hommes de terrain.

Il décrit la gestion piscicole à mettre en œuvre sur l'ensemble du département. Il propose des actions à réaliser pour améliorer l'état des milieux. Il dénonce les atteintes aux cours d'eau face auxquelles les pêcheurs n'ont pas ou peu de moyens d'action directe.

C'est à la fois, un outil de gestion au niveau des :

- Connaissances de restaurations du milieu
- Aménagements piscicoles
- Repeuplements piscicoles

Et un outil de communication en direction :

- Des administrations
- Des collectivités piscicoles
- Des établissements publics
- Des associations de défense de l'environnement
- Des organisations professionnelles,
- etc...

Au final, ce document définit le Plan des Actions Nécessaires (P.A.N.) qui résume les principes et les concepts prévalant à l'établissement du PDPG, le diagnostic de l'état du milieu et les actions à mettre en œuvre par unité de gestion. Autant d'éléments détaillés dans le rapport technique.

Quelle est la démarche?  
Établissement du P.D.P.G.

Le Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG) est établi par la Fédération de Pêche. Ensuite chaque gestionnaire direct pourra s'y référer.

Il a pour but d'établir les orientations de la politique piscicole mais aussi de protection du milieu. Il doit permettre la coordination des actions de l'ensemble des gestionnaires de la pêche et de préciser les volontés au niveau fédéral.

Les AAPPMA et autres gestionnaires directs sont étroitement associés, à la fois à son élaboration et à sa réalisation.

Le PDPG est élaboré

En cinq phases techniques :

- Découpage du département en contextes (unités de gestion)
- Diagnostic de l'état du milieu
- Propositions d'actions
- Évaluation de la pertinence des actions proposées
- Évaluation des coûts et avantages

Et une phase politique : Choix des actions et définition de la politique de la Fédération.

Les cinq premières phases donnent lieu à l'élaboration du document technique. La dernière phase se traduit par l'établissement du Plan d'Actions Nécessaires (P.A.N.).

Le PDPG est établi pour 5 ans. Il est approuvé par le Conseil d'Administration de la Fédération.

Le PDPG a pour objectifs

De dresser un programme d'actions structurées et cohérentes permettant une meilleure gestion et développement des peuplements piscicoles, intégrant les projets et actions des différents partenaires

De coordonner les actions des gestionnaires de la pêche, marnais et des départements limitrophes.

De porter à connaissance de tous les intervenants sur le milieu aquatique concernés, la gestion piscicole prévue et sa mise en œuvre sur le département.

Le PDPG propose de gérer de façon patrimoniale les cours d'eau dont les populations piscicoles sont satisfaisantes par rapport à ce que peut contenir le milieu. Il permet de confronter les demandes des pêcheurs à la réalité écologique du milieu.

Le Plan de Gestion Piscicole (P.G.P.)

Suite au PDPG, chaque détenteur direct d'un droit de pêche devra établir un plan de gestion piscicole (PGP) :

- Ce plan est une obligation inscrite dans le Code Rural (Art. L233-3).
- La Fédération de Pêche s'engage à soutenir cette démarche.
- Le PDPG sert de support et de coordination pour ces plans de gestion.

Les étapes d'élaboration des PGP

Acteurs Presentis

- Maître d'ouvrage : FDPPMA 51
- Partenaires techniques : l'ONEMA, Associations de pêcheurs, Syndicats de rivière, FDPPMA, MISE, etc ...
- Partenaires financiers : l'ONEMA, Agence de l'eau Seine-Normandie, Région, Département...